

L'association a pour but d'intéresser, d'informer et de former tous les habitants de Ploudalmézeau à la vie de la commune et à sa gestion.

Président : P.Pélissard
Vice-Prés. : G. Moal
Très.: M.H. Thomas
Secrét. : C. Pondaven
Secrét. adj : C. Maout

Nos élus
René Pelleau
Marie Thérèse Le Hir
Anne Marie
Kermorgant
André Jugan

Membres du bureau
J.P. Barrière
P. Y. Jacopin

Contact :
L'Avenir Autrement
29 rue du viaduc
29830 Portsall

Site internet :
www.osons-ploudalmezeau.fr



Dans ce numéro

CM du 4/03/2010 P.1

Policier municipal ! Et ça continue P.5

Schéma départemental vélo P.6

Cotisations P.8

COMPTE RENDU DU C.M. DU 4 FEVRIER 2010

1 – Comptes administratifs

Sachant que nous nous étions abstenus lors du vote du budget en mars 2009, notre approbation des comptes porte uniquement sur la véracité de ceux-ci, confirmés par les comptes du receveur.

L'analyse objective des chiffres appelle cependant un certain nombre de remarques :

a) Par rapport à 2008, **en section de fonctionnement**, en 2009 :

- les produits (recettes) ont augmenté de 7,36 %,
- les charges (dépenses) ont augmenté de 12,39 %.

* les dépenses de personnel ont augmenté de 11,71 %

* les charges financières de 145 %.

Il résulte de ces évolutions que la capacité d'autofinancement a baissé de 19 %.

b) A propos de la **dette**, voici le tableau récapitulatif de son **évolution** depuis 2004

Année	Capital restant dû (en-cours total de la dette)	Nombre d'habitants	En-cours dette par habitant	Ratio moyen pour les communes de 5000 à 10000 habitants (source ministère des finances)
2004	4 224 809 €	5087	830,5	815 €
2005	3 751 916 €	5087	737,5	816 €
2006	4 168 800 €	5087	819,5	832 €
2007	4 419 087 €	5087	868,7	872 €
2008	8 049 619 €	5087	1582,4	892 €
2009	7 951 485 €	5954	1335,5	Inconnu à ce jour

En 2009, l'endettement de la commune s'élève à 7 951 485,14 € soit **1336 € par habitant**. L'encours de la dette a augmenté en 2008 (+ 82%) en raison des emprunts d'un montant de **4 millions d'euros** : le centre culturel et son giratoire, l'extension de la maison de l'enfance, la médiathèque...

L'amélioration affichée de l'endettement par habitant de 1582 € en 2008 à 1336 € en 2009 résulte de l'augmentation du nombre d'habitants. Après recensement 5954 h. en 2009 pour 5087 h en 2008.

Pas de fait nouveau en 2009 mais un endettement qui perdurera suite aux emprunts 2008.

c) Quant à **l'annuité de la dette** (remboursement intérêt + capital) :

- en 2006 (année prise en référence) elle s'élevait à 563 017€
- en 2009 elle s'élève à 889 266 € soit une évolution de près de 60 % entre ces deux exercices.

Il faut retenir que nous sommes actuellement plus endettés que la moyenne des communes de notre strate et que nos impôts locaux sont aussi plus importants que le ratio moyen.

Lorsque le maire dit « je n'augmente pas les taux des impôts » elle ne dit pas que « les impôts locaux n' augmentent pas », et ce pour 2 raisons :

- 1) Même si les taux d'imposition restent identiques, l'état augmente **la valeur locative** donc il y a une augmentation de fait que vous constatez d'ailleurs sur votre feuille d'impôts locaux.
- 2) La population augmentant, il y a davantage de personnes imposables donc de rentrées dans les caisses de la commune : globalement la masse des impôts perçus augmente.

2 – Débat d'orientation budgétaire et Dotation Globale d'équipement :

La majorité a présenté ses orientations pour 2009 dont le choix de la démolition de l'ancien centre Leclerc et la construction au même endroit d'une halle multifonctions pour 1 millions €. Nous nous sommes abstenus lors du vote de la demande de subvention dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement, estimant que la commune avait d'autres priorités, notamment sur Portsall.

3 – Désignation des représentants du conseil à l'Office municipal de Tourisme :

Nous n'avons pas présenté de candidat puisque nous avons voté contre la municipalisation de l'Office du Tourisme. En effet nous étions pour le maintien dans l'Office Intercommunal parce que :

- nous pensons que le tourisme est à développer collectivement
- par solidarité avec les autres communes,

mais aussi dans l'intérêt des finances de notre commune : Jusqu'à présent nous connaissions le montant de la participation de la commune au fonctionnement de l'office cantonal (le bâtiment + 16000 € de subvention). A l'avenir, la commune devra supporter seule le cout de fonctionnement de son office municipal (budget prévisionnel de fonctionnement non réalisé !)

4 – Plan de signalétique locale directionnelle :

Nous avons approuvé la charte communautaire relative au « Plan de signalétique locale directionnelle » ainsi que la convention de signalisation à destination des particuliers.

Ce plan de signalétique vise à :

- uniformiser la signalisation sur l'ensemble du territoire ;
- sécuriser et rendre les messages lisibles en évitant la multiplicité des panneaux ;
- préserver la qualité du paysage ;
- accueillir et faire découvrir les sites et équipements qui constituent l'offre touristique et de loisirs recherchée par les visiteurs ;
- capter les visiteurs en mettant en valeur les atouts touristiques.

La convention, quant à elle, définit les modalités de partenariat avec les professionnels intéressés, et notamment leur prise en charge financière.

5 – Création d'une régie pour les droits portuaires : nous avons voté pour.

6- Questions orales écrites posées par la liste « Ensemble, Autrement ; Osons »

Fourrière : la présence d'un chien perdu et qui avait trouvé refuge dans la cour d'un particulier au croisement des rues de Kerros , des Mimosas et de Porsguen a fait l'actualité du quartier pendant plusieurs jours voire quelques semaines à la fin de l'année 2009. Sans négliger les risques que peut présenter une telle situation pour peu que le chien soit agressif, ce qui ne n'était semble t-il pas le cas, quelles sont les mesures en vigueur sur la commune de Ploudalmézeau ? je rappelle simplement que le code rural est le suivant :

Obligation des communes en matière de fourrière (article L. 211-24 du code rural).

Réponse : le maire n'a répondu qu'au cas particulier de la rue de Kerros et a éludé le problème de la fourrière. Elle demande à ce qu'on lui propose des solutions pour empêcher les chiens de divaguer, les automobilistes de rouler vite et les particuliers d'allumer des feux dans leurs jardins.

Estran :

Dans vos vœux parus sur le bulletin municipal vous parlez des projets et de la transformation de l'ancien centre Leclerc en halles pour vides greniers ou expositions diverses. : qu'en est-il de l'avenir de l'Estran dans ces locaux ? Eventuellement quel autre local réservez vous a cette association ?

Réponse : on étudie la question.

Défibrillateurs :

Plusieurs municipalités s'équipent en « défibrillateurs » pour intervenir le plus rapidement possible auprès des victimes de malaises cardiaques. Y a t'il un projet de tels équipements sur notre commune et particulièrement dans les bâtiments ou espaces recevant du public à risque comme les sportifs par exemple ?

Réponse : On y réfléchit

Diwan : Lors d'un conseil précédent vous avez répondu que la municipalité réfléchissait à la nouvelle implantation de l'école Diwan. Où en est-on aujourd'hui ? A quelle date voyez vous ce transfert et pour où ?

Réponse : on étudie la question

Haiti : La commune pourrait-elle envisager d'effectuer un geste de soutien en faveur d' Haiti ?
Le maire s'est approprié la question. Il a été décidé de verser 1500 € pour Haïti dans une caisse de l'Etat

Arcadie : Existe-t-il un planning d'utilisation des salles au centre culturel Arcadie comme il n'existe un à la salle polyvalente de Portsall ? Si oui où est-il affiché et pourquoi n'apparaît-il pas sur le site de l'Arcadie ?

Réponse : Il est possible de demander le planning à l'Arcadie. Il devrait apparaître sur le site internet lorsque celui-ci sera mis à jour.

POLICIER MUNICIPAL ! ET ÇA CONTINUE

Nous avons déjà dénoncé le « turn-over » des administratifs dans les services municipaux mais il y a un autre secteur que nous aurions du y inclure : la police municipale. En effet, créé il y a peu de temps le service de Police municipale connaît un défilé assez rapide des « titulaires » qui ne supportent pas les conditions d'exercice qui leur sont imposées. Bien sur, on vous dira que les policiers municipaux partent à leur demande et donc démissionnent.

Mais la vérité, c'est que les policiers municipaux successifs (trois en 5 ans) n'acceptent pas les conditions de travail qui leur sont imposées : servir de bonne à tout faire, de garde champêtre ou d'huissier de mairie !!

Un rapport avait été remis au maire par le second gardien de police qui avait rappelé et détaillé les rôles et missions qui lui étaient impartis. Le résultat s'est rapidement fait connaître : aucune prise en compte des remarques et départ du gardien de police pour une autre ville où il exerce véritablement ses fonctions.

Aujourd'hui la troisième titulaire du poste s'en va et on voudrait vous faire croire qu'il s'agit de son choix, que de retourner dans son ancienne unité en région parisienne !

NON !!! Son départ est lié aux conditions de travail qu'elle ne supportait plus car une bonne partie des tâches que sa hiérarchie lui demandait d'effectuer, ne relevaient pas des compétences de la police municipale !

Que s'est-il passé pour qu'une jeune policière municipale qui se faisait une joie de revenir travailler dans le Finistère près de sa famille et où elle avait décidé de s'installer durablement, fasse marche-arrière ? Nous connaissons tous les difficultés de la vie en région parisienne. Nous ne sommes plus à l'époque du garde-champêtre recruté par cooptation et à qui on pouvait tout demander voire imposer !

Souhaitons que le prochain gardien de police municipal s'engage après avoir bien défini les termes de son contrat. Comme dans toutes les professions, droits et devoirs doivent être respectés de part et d'autre.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL VÉLO

BREST-LES ABERS (125 KM),



Le Conseil général du Finistère a adopté en 2002 le schéma départemental vélo. L'idée était de mener une politique globale du vélo prenant en compte les différentes utilisations possibles (tourisme, sportif, loisirs, utilitaire) et les impératifs de sécurité.

C'est ainsi que le schéma départemental vélo se compose de 3 objectifs opérationnels visant à :

- sécuriser la pratique
- répondre à la demande de loisirs par la création d'itinéraires vélos
- promouvoir la pratique du vélo

Pour ce faire, des actions concrètes sont mises en œuvre :

- sur les infrastructures
- auprès des collègues
- autour de la promotion de la pratique du vélo

Les actions validées en 2002 ont fait l'objet d'un bilan courant 2008 pour évaluer l'avancée des réalisations ainsi que les freins à la mise en place de certaines mesures inscrites dans le schéma vélo.

Sur le bilan :

Il a été réalisé 120 km d'aménagements cyclables pour un coût de 3.715.170€ essentiellement pour des linéaires de type véloroute/voies vertes.

*Quatre itinéraires prioritaires identifiés en 2002 ont fait l'objet d'une planification jusqu'en 2011 :

- Axe Concarneau-Roscoff (127 km)
- Axe Carhaix-Camaret (127 km)
- **Brest-Les Abers (125 km)**
- Fouesnant-Pointe du Raz (135 km)

* Pour les actions portant sur le vélo au collège, une expérimentation a été menée auprès de 5 collèges désireux de développer la pratique du vélo au sein de leur établissement par une sécurisation des accès, une amélioration des aires de stationnement et par des actions de sensibilisation des élèves aux règles élémentaires de sécurité (« action vélo-pilote »). Au terme de l'expérimentation, il apparaît que la pratique du vélo reste conditionnée à la réalisation d'aménagements adaptés et sécurisés. Le partenariat avec les communes pour la continuité des itinéraires paraît donc indispensable.

* Sur les actions de promotion touristique et de communication, des documents et des supports de communication (topoguides, cartes, sites internet) ont été élaborés en lien avec le Comité Régional du Tourisme afin d'assurer la promotion des itinéraires du schéma structurant principalement dédiés aux pratiques loisir et touristique du vélo.

Sur les orientations du nouveau schéma vélo :

6 ans après son adoption, il est temps d'actualiser schéma et de le conforter par des actions destinées à favoriser l'usage du vélo dans les déplacements quotidiens dans une approche multimodale.

Les quatre orientations proposées pour la refonte du schéma sont donc les suivantes :

- Favoriser les déplacements quotidiens à vélo
 - * Intégrer le vélo comme mode de transport dans une approche multimodale,
 - * Encourager les collectivités à élaborer des plans de déplacements doux,
 - * Mener des démarches incitatives à la mise en place de Plan de Déplacements en Entreprise,
 - * Veiller à l'accès aux collèges en vélo,
 - * Favoriser l'accessibilité des itinéraires aux personnes handicapées et vulnérables.
- Encourager la pratique loisir du vélo

Développer et valoriser la pratique du vélo sur les itinéraires du schéma départemental et les liaisons locales en cohérence avec le schéma des randonnées.

- Participer à la promotion du vélo
 - * Mener des actions de communication,
 - * Valoriser l'action du Conseil général en matière de politique vélo,
 - * Favoriser le vélo-tourisme.
-
- Sécuriser la pratique du vélo
 - * aménagement des parcours,
 - * actions de promotion et de sensibilisation aux risques routiers.

Le projet de refonte du schéma vélo sera mené dans le cadre d'une démarche partenariale, dans des groupes de travail impliquant différents services du Conseil général ainsi que des partenaires extérieurs. Un comité de pilotage du schéma vélo sera créé et se réunira lors des différentes phases de la démarche. L'objectif est de valider en Assemblée départementale le nouveau plan d'actions prioritaires du schéma vélo en 2009.

Cotisations - 20 Euros pour adhérer - 10 Euros pour soutenir l'association

Libeler le chèque à : **L'Avenir Autrement**

Adresse : Marie Hélène Thomas - 4 chemin des amers -29830 Ploudalmézeau